

APPEL A PROJET

CLAS 2023-2024

CONTRAT LOCAL D'ACCOMPAGNEMENT A LA SCOLARITE

Dossier unique pour validation par le comité départemental



Note de cadrage départemental

1. Le référentiel de financement de l'accompagnement à la scolarité

Créé en 1996, le Contrat local d'accompagnement à la scolarité (Clas) dont les principes ont été fixés par la Charte nationale de l'accompagnement à la scolarité de 2001, est partenaire de l'école et des structures concourant à la coéducation des enfants en lien avec les parents.

C'est un dispositif partenarial, hors temps scolaire, qui s'adresse aux enfants du CP à la Terminale pour lesquels un besoin a été repéré en concertation avec les établissements scolaires.

Le référentiel national de financement du CLAS par la Caf clarifie le cadre d'intervention des Clas, et rappelle les objectifs du dispositif et les actions pouvant être mis en place en direction des enfants, de leurs parents, ainsi que les liens avec l'école, dans le respect des principes de la charte de l'accompagnement à la scolarité de 2001.

Il présente notamment:

- les objectifs du Clas en direction des enfants et des parents ;
- le cadre organisationnel du dispositif (composition des groupes d'enfants, encadrement requis, fréquence etc.) ;
- le socle minimum d'actions à réaliser en direction des parents pour être éligible au financement du Clas ;
- les conditions d'élaboration du projet Clas dans un environnement de proximité et en cohérence avec les autres actions éducatives sur un territoire.

Attention :

le référentiel est désormais opposable et la commission sera vigilante au respect de chacun des critères d'éligibilité.

2. L'organisation départementale

Le dispositif d'accompagnement à la scolarité est piloté dans le cadre de la commission Clas départementale inscrite dans le schéma des services aux familles et de l'animation de la vie sociale (SDSF-AVS) présidé par le préfet. La caisse d'Allocations familiales assure l'animation et le secrétariat de la commission dédiée.

Cette commission départementale est partenariale. Elle associe l'Education Nationale, la Direction Départementale de l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de la Protection des Populations, le Grand Montauban Communauté d'Agglomération, la communauté des communes des Terres des Confluences et le Réseau Parentalité 82.

La commission départementale Clas a pour missions de :

- Procéder à l'état des lieux des besoins et de l'offre existante pour conduire le développement d'une offre adaptée et garantir le renforcement de la qualité des actions dans le département ;

- Rechercher la complémentarité entre les différents dispositifs autour de l'école et de coordonner les actions et les financements ;
- Définir les objectifs généraux du dispositif au plan départemental ;
- Impulser le partenariat local et accompagner les opérateurs et acteurs locaux ;
- Répondre aux sollicitations et proposer un accompagnement des porteurs de projets en amont du dépôt de projet ou durant la mise en œuvre ;
- Organiser l'appel à projet ;
- Examiner et sélectionner les projets en vue de l'agrément des projets Clas ;
- Assurer l'évaluation et le suivi du dispositif ;
- Veiller à l'utilisation des crédits dans le respect des critères de chaque financeur.

➤ **Les orientations 2023-2024 de la commission départementale CLAS**

Pour l'année 2023-2024, la commission CLAS poursuit son appui au développement des actions Clas dans le département et fixe les priorités suivantes pour le dispositif :

- 1) **Mettre en place des outils partagés** avec les équipes enseignantes de repérage des enfants bénéficiaires afin de préserver et valoriser le caractère temporaire du CLAS pour chaque enfant. Ainsi, le projet pourra bénéficier à un plus grand nombre d'enfants d'une année sur l'autre.
- 2) **Couvrir des besoins territoriaux** révélés par les diagnostics sur les territoires suivants :
 - CC Terres des Confluences, développement de projets CLAS à destination des collégiens particulièrement.
 - CC Grand Sud Tarn et Garonne, Quercy Caussadais, CC Pays de Serres en Quercy et CC Pays de Lafrançaise, mise en œuvre de projets CLAS.
- 3) **Développer des spécificités thématiques** :
 - Accent sur l'accompagnement de la parentalité dans la relation parents-école (actions de mise en relation, de rencontres et d'échanges ;
 - Favoriser la participation des structures éducatives du territoire au projet Clas.

Les projets Clas présentés en vue d'une demande de financement doivent :

- **Répondre aux besoins identifiés** dans le cadre des orientations de la commission CLAS départementale voire locale si elle existe et s'inscrire dans un projet de territoire (Convention territoriale Globale, contrat de ville, etc.). L'action doit viser la continuité de l'action éducative. Cette dernière ne peut se concevoir sans concertation entre les différents intervenants éducatifs d'un territoire.
- **Rechercher une articulation** avec le **Reaap** ainsi que les autres actions mises en œuvre sur un territoire pour proposer l'offre la plus adaptée aux besoins identifiés, et mettre en cohérence l'ensemble des dispositifs en matière éducative : **Programme de réussite éducative, Projet éducatif de territoire**, etc).

Cette coordination est essentielle pour permettre le développement sur un même territoire d'actions complémentaires, non concurrentielles et lisibles pour les familles.

➤ **L'animation départementale**

La commission CLAS, pour renforcer la mise en réseau et l'accompagnement des opérateurs du Clas, propose pour l'année 2023-2024 :

- un accompagnement des porteurs de projet à la mise en œuvre du référentiel et à la complétude de leur dossier sous ELAN en réponse au présent appel à projets.
- un accompagnement des porteurs de projet à leur demande auprès du référent ELAN de la Caf mais aussi auprès des différents membres de la commission ou sur proposition des membres de la commission Clas, en cas de besoin en cours d'année.
- des actions de formation à l'attention des accompagnateurs salariés et bénévoles ainsi que des coordonnateurs.

Les informations relatives aux différentes actions d'animation et de formations proposées aux porteurs de projet seront consultables sur le site www.caf.fr.

Ces informations seront transmises aux porteurs de projet Clas par mail, à chaque mise à jour.

➤ **Le bilan des actions Clas au niveau départemental**

La commission CLAS établit chaque année, à partir de la remontée du questionnaire des données d'activités Clas, le bilan annuel de l'activité du Clas du département.

Cette remontée des données d'activités s'organise désormais via un questionnaire de bilan accessible et à compléter sur la plateforme ELAN.

Une synthèse, mettant en regard les principales données d'activités à l'échelle départementale sera formalisée par la Commission départementale et mise à disposition des porteurs de projets.

3. Le financement des projets CLAS

Le CLAS s'inscrivant dans un cadre partenarial et territorial, les porteurs de projets sont invités à solliciter les différents partenaires financiers selon leurs modalités de financements respectives.

L'inscription dans la plateforme ELAN permet à chaque membre de la commission CLAS de donner un avis concernant l'agrément des projets mais seule la Caf peut valider sa participation financière.

4. Les modalités de dépôt du dossier de demande d'agrément Clas (dossier de demande de financement)

Après avoir pris connaissance de la note de cadrage et des orientations départementales, le dossier de demande de financement est à compléter sur la plateforme « ELAN Caf »

Les informations communiquées dans ce dossier doivent permettre aux financeurs de comprendre les principes d'action mis en œuvre pour chaque projet.

Il vous est ainsi demandé de détailler votre projet et son organisation pratique.

Vous décrierez précisément :

- Les actions qui seront conduites avec les enfants ;
- Les actions projetées avec et pour les parents (soutien, médiation, information pour leur permettre une plus grande implication, etc.) ;
- Les relations avec les établissements scolaires (diagnostic sur la nature des difficultés rencontrées par l'enfant, continuité de l'acte éducatif, renforcement des échanges entre intervenants parents et enseignants etc.) ;
- La mobilisation des ressources du proche environnement (locaux, centre de documentation, bibliothèque, personnes ressources) qui permettront d'apporter un appui ponctuel ou régulier à la démarche d'accompagnement.

Il est vivement conseillé, par ailleurs, de joindre toute pièce utile en complément des descriptions des éléments listés ci-dessus :

- fiches « action » détaillée d'un projet spécifique ;
- fiches de suivi des enfants ;
- fiches de liaisons enseignants ;
- Fiches « engagements » parents/enfants/Clas ;
- etc.

Ces pièces seront utiles aux membres de la commission dans l'étude des projets et viendront illustrer de façon concrète la mise en œuvre du projet Clas .

Elles peuvent être téléchargées sur la plateforme « ELAN Caf » dans la rubrique « Pièces Fournies »

Important :

Pour les porteurs de projet renouvelant leur demande pour 2023-2024, afin que celle-ci puisse être instruite, il est indispensable de **renseigner le questionnaire de bilan pour l'année 2022-2023** accessible sur la plateforme ELAN : « *Votre espace personnel* », « *Mes justifications* » et clic sur « *Suivre mes demandes à justifier* »